

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 27 (1947)
Heft: 1

Artikel: La République Rhodanique
Autor: Mottaz, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-76469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La République Rhodanique¹

par Eugène Mottaz.

Il s'agit ici d'un incident de la Révolution vaudoise de 1798 qui, jusqu'à maintenant, n'a jamais été complètement éclairci et dont les contemporains ont très peu parlé.

C'est donc dans les documents d'archives, dans les *Akten-sammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik* (*Actes de l'Helvétique*), dans le volume de Mr. Frédéric Barbey sur *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France*, et surtout la correspondance encore inédite de Frédéric César de la Harpe avec Maurice Glayre futur membre du Directoire, et les autorités provisoires du pays de Vaud en février et mars 1798, que l'on peut se documenter.

* * *

Il n'est peut-être pas inutile tout d'abord, de rappeler la succession de quelques faits.

On sait que, le 24 janvier 1798, les baillis bernois firent en toute hâte leurs préparatifs de départ et laissèrent le pouvoir aux mains de l'Assemblée provisoire des députés des villes et communes vaudoises. Dans la nuit du 25 au 26, survint le malheureux

¹ Louis Mogeon qui s'est beaucoup occupé de la Révolution vaudoise, a publié plusieurs articles au sujet de la République rhodanique, notamment dans le *Conteur vaudois* (27 août, 5 et 12 septembre 1914), la *Gazette de Lausanne* (16 avril 1916), la *Revue* (22 avril 1923), le *Courrier de la Côte* (24 avril 1924) et la *Gacette de Lausanne* (16 mars 1929). L'auteur semble avoir ignoré la grande collection officielle des *Actes de la République helvétique* et la correspondance de Laharpe chargé d'affaire du nouveau gouvernement provisoire de Lausanne auprès du Directoire français avec le comité de police et de surveillance et Maurice Glayre. Cette correspondance qui appartient aux Archives cantonales vaudoises (Fonds Glayre) ne sera pas rappelée comme référence chaque fois qu'elle sera utilisée dans cette étude.

incident de Thierrens où deux hussards français furent tués alors qu'ils accompagnaient le parlementaire qui, au nom du général Ménard, se rendait à Yverdon pour inviter le général de Weiss et les troupes bernoises à évacuer le Pays de Vaud².

L'événement eut pour conséquence l'invasion de la Suisse par les troupes françaises qui firent leur entrée à Lausanne le 28 janvier. Le 7 février l'Assemblée provisoire reçut la nouvelle constitution rédigée à Paris par Pierre Ochs et qui transformait la Suisse, sur le modèle de la France, en une République helvétique une et indivisible. Cette constitution fut adoptée avec enthousiasme le surlendemain par l'Assemblée sur l'instinct recommandation

On peut citer au nombre des auteurs qui parlent de la République rhodanique:

Verdeil. *Histoire du Canton de Vaud* t. III p. 333—335.

Juste Olivier: *Etudes d'Histoire nationale* p. 115—117.

Olivier cite ce renseignement intéressant fourni par Jules Muret qui présidait l'Assemblée provisoire. «Au lieu de se lever quand le projet fut mis aux voix, l'Assemblée ne se contenta pas de rester assise elle se baissa toute entière d'un mouvement spontané».

G. H. Seigneux: *Précis historique* p. 169—170.

Henri Monod qui fut un des acteurs de l'événement en parle dans ses mémoires (I p. 140—143) mais il ne cite jamais de noms de personnes et il est souvent difficile, pour un lecteur non prévenu de comprendre certains passages.

P. H. Mallet dans son *Esquisse des événements qui ont amené et opéré la dissolution de la Confédération helvétique* donne surtout des documents officiels (p. 85—88).

Le journal du professeur Pichard (p. 85—87) parle des sentiments éprouvés alors par le public. *Le Recueil des lois arrêtées etc. pour servir à l'histoire de la Révolution* (Lausanne 1799) (p. 137—146) donne les textes officiels.

La correspondance de Pierre Ochs t. II p. 320—342 donne enfin quelques lettres d'un certain intérêt.

² Sur l'*Affaire de Thierrens* voir *Un récit inédit de l'affaire de Thierrens* par C. Favey R.H.V. 1893 p. 232. *Adresse des habitants de Thierrens au Général Ménard* R.H.V. 1896 p. 93. *L'Affaire de Thierrens*, d'après les archives du Tribunal de Moudon, par Eug. Mottaz, R.H.V. 1899 p. 225, 257, 289, 321 et 361. — *L'affaire de Thierrens* par J. Landry R.H.V. 1914 p. 64. — *Un mémoire du dragon Chenevard*, par Louis Mogeon, R.H.V. 1914 p. 154. — *Le Dragon Chenevard* par Louis Mogeon 1919 p. 25. Dierauer, *Histoire de la Confédération Suisse* t. IV p. 566.

de la Harpe, et le 15 du même mois par les citoyens réunis dans les différentes églises paroissiales du nouveau canton du Léman. Le 26 février enfin et pour mettre à exécution cette nouvelle charte, les mêmes assemblées nommèrent les électeurs qui, réunis à Lausanne le 5 mars, devaient choisir les futures autorités définitives du canton du Léman, soit les cinq membres de la Chambre administrative, les quatre députés vaudois au Sénat helvétique, les huit députés au Grand conseil helvétique, les treize membres du Tribunal du canton et un juge au Tribunal suprême. Le préfet national ou représentant du pouvoir central dans le canton du Léman devait être choisi par le Directoire helvétique aussitôt que celui-ci aurait été élu par le Sénat et le Grand conseil réunis à Aarau.

* * *

Nous arrivons maintenant à la première journée importante pour le sujet qui nous occupe, celle du 4 mars. Dès le matin on attendait avec impatience et un peu d'anxiété des nouvelles de l'armée française du général Brune qui s'avancait sur Berne et se rapprochait du pont de Neuengegg. Les trois députés (Henri Monod, Urbain La Fléchère et Bergier de Jouxtens) que l'Assemblée provisoire avait envoyés en mission le 28 janvier auprès du Directoire français, venaient de rentrer à Lausanne et donnaient un compte rendu de la réception très favorable qui leur avait été faite à Paris et des résultats qu'ils avaient obtenus³.

On annonça à ce moment qu'un courrier arrivant de Genève, envoyé de Félix Desportes, Résident de France dans cette ville, demandait à être entendu. C'était l'ancien pasteur de Carouge (Genève) Charles Monachon, agent très actif du Résident⁴. Introduit auprès de l'Assemblée provisoire, il lui donna connaissance d'un message important du Directoire français annonçant que celui-ci «après avoir pesé les observations qui lui ont été présentées au

³ *Journal du professeur Pichard* p. 84.

⁴ Sur le pasteur Monachon voir Eug. Mottaz *Le pasteur Monachon* R.H.V. 1900 p. 105 et 139. — Frédéric Barbey: *Pasteur et policier* dans la *Gazette de Lausanne* 18 septembre 1910, et Fred Barbey: *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France*.

nom de l'universalité des patriotes vaudois et valaisans sur les inconvenients qu'ils trouvent à réunir leur pays aux cantons helvétiques pour ne former avec eux qu'une seule république, le Directoire exécutif a pesé ces observations et, quoiqu'elles ne soient pas sans réplique, il a pensé qu'il ne devait pas insister sur une réunion qui pourrait répugner aux peuples vaudois et valaisan; mais il a pensé aussi qu'il était du plus grand intérêt, tant pour ces deux peuples que pour les Républiques française et cisalpine, que le Pays de Vaud, le Haut et le Bas Valais et les bailliages italiens se fondissent en une seule république, si mieux ils n'aimaient, ce qui serait peut-être préférable, former trois républiques qui seraient confédérées entre elles et alliées à la République française. Cette nouvelle république devait être organisée comme celle qui venait d'être adoptée par le Pays de Vaud et basée sur le principe de l'égalité. Le Directoire invitait le Résident à faire connaître ses dispositions sur ces différents points et à faire en sorte que, sur le tout, il soit pris une très prompte détermination »⁵.

On peut juger de la stupeur que cette communication provoqua dans l'Assemblée provisoire qui avait adopté unanimement la constitution helvétique et n'avait d'autre désir que d'unir le Pays de Vaud au reste de la Suisse. D'autre part, Félix Desportes n'était pas accrédité auprès d'elle; elle ne dépendait pas de lui et l'on se demandait même s'il fallait ajouter foi à son message qui n'était qu'une copie de la lettre du Directoire. L'Assemblée décida donc que deux de ses membres, les citoyens Gex et Perdonnet fils se rendraient aussitôt auprès du général Brune pour avoir, de lui, des renseignements authentiques puisque le même message lui avait été adressé, aussi bien qu'au résident français en Valais, Mangourit, et au citoyen Mengaud, commissaire français en Suisse.

⁵ Recueil de documents extraits des registres de l'Assemblée provisoire, par Louis Mogeon, propriété de la famille, Tome II. J'indiquerai dorénavant cette source par la mention *Recueil Mogeon*.

On remarquera dans la lettre du Directoire « Des observations ont été faites par plusieurs patriotes vaudois » tandis que celle apportée de Genève par le pasteur Monachon parlait d'observations présentées par « l'universalité des patriotes vaudois ».

« Nous avons compté sur la parole que vous avez donnée au nom de la Grande nation, mandait l'Assemblée provisoire au général, nous avons accepté la constitution helvétique. Vous savez, général, combien cette assertion (de Desportes) est erronée, et que l'universalité des Vaudois veut cette constitution et sentira avec amertume la douleur d'en être privé »⁶.

Le surlendemain 6 mars, à la fin de l'après midi, les deux messagers purent déjà annoncer à l'Assemblée provisoire que le général Brune n'avait aucune connaissance du message du Directoire français apporté à Lausanne⁷. Cette nouvelle remplit de joie l'Assemblée qui fit de nouveau sonner les cloches et tirer le canon. A midi, en effet, on avait déjà entendu le canon et les cloches, et les députés, précédés de la musique avaient fait une procession en ville pour se rendre à la cathédrale lorsqu'on avait appris la capitulation de Berne à la suite des combats de Fraubrunnen et du Grauholz⁸.

L'optimisme de l'Assemblée provisoire ne put malheureusement pas être de longue durée. Elle apprit bientôt que la lettre du Directoire était bien réelle, que Brune l'avait enfin reçue mais que Desportes l'avait modifiée de sa propre autorité avant de la faire porter à Lausanne. « Des observations nous ont été faites par plusieurs patriotes vaudois » disait le Directoire et non par « l'universalité des patriotes vaudois » comme l'affirmait Desportes.

On voit que ce dernier cherchait à transformer une situation qui ne correspondait plus à ses intentions politiques.

Représentant diplomatique de la France auprès de la République de Genève, il désirait la réunir à la République française et en faire le chef-lieu d'un nouveau département. Il fallait si possible, pour lui donner une étendue suffisante, lui adjoindre le territoire des pays voisins, enoore rattachés directement ou indirectement à la Suisse, c'est-à-dire le Pays de Vaud, le Valais et, si possible Fribourg. Desportes s'était donné en conséquence beaucoup de peine pour décider les Vaudois et les Valaisans, à

⁶ Recueil Mogeon III.

⁷ *Journal de Pichard* p. 85.

⁸ *Journal de Pichard* p. 65.

opérer leur révolution, ce qui constituait une étape importante dans l'exécution de ses projets.

Il se servit pour cela des services aussi empressés que dévoués du pasteur vaudois Monachon dont il avait fait la connaissance en 1796, peu après son arrivée à Genève. Fils d'un instituteur de Grandson, Monachon avait été suffragant du pasteur de Gingins puis placé à la tête de la paroisse protestante de Carouge, près de Genève, où il fut ensuite très estimé, après l'abolition du culte par la Convention, pour ses talents d'administrateur et son dévouement au nouveau régime. « Il fut le bras droit de Desportes et, son agent infatigable. On l'avait vu parcourir le Pays de Vaud durant les grandes journées de janvier 1798, semant les feuilles révolutionnaires, porteur des encouragements et des offres séduisantes de Desportes ».

« A la morale la plus austère, aux principes les plus républicains, il joint de vastes connaissances et un dévouement sincère au Directoire exécutif », disait de lui son maître. Et ailleurs : « Il a rendu de grands services à la France dans la dernière révolution du Pays de Vaud ». Talleyrand l'avait même récompensé en lui conférant le titre d'agent diplomatique⁹.

Les rapports favorables présentés par Monachon à Desportes firent croire à celui-ci que le but serait atteint facilement. « Croyez-moi, écrivait-il à Brune le 11 février, les Vaudois sont tous prêts à remplir notre attente. Assurez-vous de l'honneur de combler leurs voeux ; je sais que d'autres l'ambitionnent et qu'ils cherchent à vous devancer. Général ! ne vous laissez pas arracher cette gloire. Je fais tout mon possible pour vous l'assurer »¹⁰.

Le jour précédent déjà, il avait annoncé au Directoire : « Je me fais fort, en moins de trois décades ... de faire solliciter la réunion par les Vaudois eux mêmes. Je n'ai pas besoin d'acheter les coeurs, ils sont tous au Directoire ». Celui-ci trouva fort étranges les idées de son résident à Genève et son président, Merlin, rédigea, pour Talleyrand, une note pour faire la défense la plus expresse au citoyen Desportes de provoquer soit directe-

⁹ Frédéric Barbey *Pasteur et Policier*, *Gazette de Lausanne* 14. X. 1910.

¹⁰ Recueil Mogeon II.

ment, soit indirectement la réunion du Pays de Vaud au territoire de la République. Ce fut une première et grande déception pour le résident¹¹.

Desportes avait ressenti une deuxième déception lorsqu'il apprit l'arrivée à Lausanne de la constitution de Paris et son adoption unanime par l'Assemblée provisoire. « Les partisans de l'indivisibilité helvétique dominent scandaleusement cette pauvre Assemblée provisoire qui veut être libre et qui ne le sera jamais » écrivait-il au général Brune le 6 mars¹².

A la nouvelle de la capitulation de Berne, il s'y rendit cependant en toute hâte, complimenta Brune avec enthousiasme et rentra à Genève persuadé, malgré tout, de la réalisation prochaine de ses projets. Il voyait déjà la Suisse divisée en trois républiques dont l'une, la Rhodanie, aurait sans doute le sort de Genève¹³.

* * *

A Paris, La Harpe était tenu au courant de ce qui se passait et il travaillait avec son activité, son dévouement et sa puissance de volonté en faveur de ce qu'il estimait être le bien de sa patrie. Il utilisait au mieux dans ce but l'influence qu'il possédait auprès de plusieurs membres du Directoire et surtout du Directeur Merlin. Il renseignait ses concitoyens, leur donnait des conseils et des encouragements. C'est ainsi que 5 février, il écrivait à l'Assemblée provisoire au sujet du bruit qui avait déjà couru d'une incorporation du Pays de Vaud à la France: « La République française veut que vous soyez libres et deveniez une partie intégrante de la République helvétique dont l'unité et l'indépendance sont essentielles à sa propre sûreté ..., elle désire que vous soyez plus que jamais liés à la Suisse ... ».

Quelques jours plus tard le 19 février il mandait au député de Moudon, Frossard de Saugy, qu'il fallait se défier du pasteur Monachon. « Prenez garde, disait-il, à ceux qui vous parlent trop d'une république séparée, tenez ferme à la constitution ». Prenez garde à Monachon et à son protecteur écrivait-il à Glayre le 5

¹¹ Frédéric Barbey *Félix Desportes* p. 198.

¹² Recueil Mogeon II.

¹³ Frédéric Barbey *Félix Desportes* p. 203.

mars. Il insistait encore sur ce point dans une lettre du 11 mars au comité de police et de surveillance de Lausanne. « Je ne vois pas ce que vous avez à démêler avec le Résident de Genève et ses clients. Votre révolution n'est point leur ouvrage; ils n'ont aucun titres pour prétendre à des communications, compliments, éloges, etc. de votre part ». Le même jour, il écrivait encore à Glayre sur le même sujet: « Vous n'avez aucune idée de la risible fureur des Genevois de Paris. Ils ne peuvent nous pardonner notre indépendance; quelle détestable race! »

Si Talleyrand désirait le maintien de la constitution helvétique votée à Lausanne par acclamation, le Directoire, de son côté, désirait avant tout que la Suisse soit transformée complètement et le plus tôt possible sur la base des principes politiques nouveaux. Qu'elle soit une république unitaire ou une fédération de trois républiques si cela convenait mieux à la mentalité des populations, il n'y voyait pas un inconvénient majeur quoiqu'il fût plutôt favorable au principe de l'unité.

Un certain nombre de Vaudois ne voyaient pas cet unitarisme complet avec plaisir. Comment coexister en effet avec une nation dont la langue, les coutumes, les moeurs et la mentalité étaient si différentes? Ne valait-il pas mieux vivre de sa propre vie sous la protection de la France? La Harpe n'avait pas ces scrupules. « Ne dirait-on pas que c'est la mer à boire de s'unir à des hommes qui ne parlent que l'allemand? » écrivait-il le 18 février au peintre Brun, à Versoix¹⁴.

En Suisse allemande, on avait de la défiance pour la politique, l'ambition, le désir de dominer de la France et pour son mépris de la religion chrétienne. On n'y avait reconnu le Pays de Vaud comme pays suisse que depuis un temps relativement court et cela sans grand enthousiasme; quant à La Harpe, on s'en défiait.

Dans le Valais, s'il en faut croire une lettre du résident Mangourit à Talleyrand, « la réunion à l'Helvétie n'est désirée que, par quelques ambitieux qui se flattent de dominer sur un plus grand théâtre; le peuple du Bas-Valais préférerait sa réunion à la France plutôt qu'à l'Helvétie; que la jalousie et la haine qui

¹⁴ Fontaine Borgel, *Louis Auguste Brun* p. 43.

divisent les Valaisans et les Vaudois nuiront éternellement à leur amalgame pacifique». Il pensait que le mieux était de les laisser, selon leur voeu, former une république indépendante que sa faiblesse attacherait à la France¹⁵.

D'autres difficultés provenaient du fait qu'à Bâle, au lieu d'adopter rapidement la constitution helvétique comme on l'avait fait à Lausanne, on la discuta longuement et la transforma en un autre projet plus compliqué qui était un compromis avec l'ancien régime. Ces retards mirent La Harpe de fort mauvaise humeur. « Il n'appartient pas aux Bâlois de changer celle qui leur a été proposée depuis six semaines, écrivait-il à Glayre le 20 mars. Que signifie une pareille conduite? En quoi! Ils attendent cinq semaines avant de s'expliquer, et lorsqu'ils auraient dû donner l'exemple de la concorde, ils donnent celui de la désunion, mais je jure qu'il n'en sera rien et Mr. Le Grand, (leur grand homme) s'en ira au diable avec son tirage au *sort* et ses administrateurs perpétuels», et Laharpe ajoutait trois jours plus tard: «Le commissaire français Lecarlier replacera tous ces Solons et ces Lycurgues dans le lieu qui leur appartient et il ne sera pas dit que nous ayons fait la révolution pour rétablir le despotisme sous d'autres noms».

On se trouvait ainsi dans une situation difficile. Les représentants français en Suisse, Mengaud et Lecarlier, les citoyens Laharpe et Ochs soutenaient le principe de l'unité. Le Général Brune et les Résidents Desportes et Mangourit désiraient diviser la Suisse en trois républiques dont l'une serait formée du pays romand.

Le Directoire toujours désireux d'arriver à une solution rapide et ne recevant que des renseignements contradictoires, demanda à ses représentants en Suisse et à Genève, par sa lettre du 27 février apportée à Lausanne par Monachon, des indications précises. On a déjà vu avec quelle célérité et manque de scrupules Desportes s'en servit.

Le Directoire se décida enfin à admettre, quoique sans aucune

¹⁵ Emile Dunant: *Les relations diplomatiques de la France et de la République helvétique* p. 45.

satisfaction, le projet du partage de la Suisse en trois républiques puisque le principe de l'unité se heurtait à tant de difficultés et d'obstacles.

« Il pensait qu'il ne fallait pas forcer l'acceptation du grand projet », écrivait Laharpe le 13 mars au Comité de police et de surveillance, « il avait cherché par une philanthropie les moyens de s'en rapprocher en réformant les constitutions particulières. Voilà le motif de sa dépêche au citoyen Desportes... Le Directoire n'a été guidé dans tout ceci que par le désir de terminer notre révolution sans effusion de sang. Il a pensé que puisque la République helvétique était repoussée par la presque unanimité des cantons, il ne devait pas en faire une obligation indispensable. Son président à bien voulu m'en réitérer ce soir les assurances les plus positives ».

Le Directoire n'avait donc renoncé à l'organisation de la République helvétique qu'en présence des difficultés opposées à sa réalisation, car, mandait Laharpe à Glayre, « on ne peut exiger de lui de faire boire un âne qui n'a pas soif ».

Laharpe avait conseillé à Glayre dès le 5 mars, de préparer « avec quelques hommes sages » une constitution de République Rhodanique afin qu'elle pût remplacer aussitôt celle que l'on avait d'abord adoptée.

« Il importe de garder un profond secret sur votre travail afin que *nul ne puisse croire que la République Helvétique n'aura pas lieu*, l'établissement de celle-ci devant rester votre grand but et l'autre travail un simple *pis aller* ». Dans une lettre au général Brune, il lui conseillait de se soumettre aux décisions du Directoire tout en affirmant que la république unitaire était la meilleure solution¹⁶.

Cette manière de voir se retrouve dans tous les messages de Laharpe à Glayre et au Comité de police et de surveillance. Il recommande surtout à ses concitoyens de se défier de Monachon et de Desportes et de n'avoir aucune négociation avec eux car, disait-il le 12 mars, « c'est de Paris, non de Genève, du Luxem-

¹⁶ Laharpe au général Brune Paris 9 mars *Actes de la République helvétique* p. 498.

bourg (siège du Directoire) non du Grand Mézel (résidence de Desportes) que partiront les ordres définitifs». Il les assurait toujours, de la bienveillance du Directoire à leur égard. «Il est faux qu'on veuille vous incorporer mandait-il le 13 mars. Ceux qui le disent ou qui le font seulement soupçonner ... sont ou des imposteurs ou des ennemis cachés de la République française». Il fallait d'ailleurs tenir prête une constitution de la République Rhodanique et insister en faveur d'un partage équitable des trésors de Berne et de Fribourg, des arsenaux et des créances. «Vaus sentez ajoutait-il, qu'il ne peut plus être question d'opposition à ce plan, et vous sentirez la nécessité d'y adhérer tout de suite et de bonne grâce. Nous pouvons encore être très heureux en étant moins grands». Et cependant dans cette même lettre du 15 mars, La Harpe, comme poussé par un pressentiment, ajoutait enfin: «*Ne faites encore rien jusqu'au moment où vous aurez reçu ma suivante*».

* * *

Que faisait l'Assemblée provisoire pendant ces journées décisives pour l'avenir du pays? La très grande majorité de ses membres désiraient avant tout le maintien de la République helvétique, elle cherchait à connaître les intentions des puissants du jour, elle insistait auprès d'eux et renseignait Laharpe sur la situation. Sur la proposition d'Henri Monod elle décida d'envoyer auprès de lui un de ses membres pour lui donner les documents et les communications orales afin qu'il pût, de son côté, intervenir auprès du Directoire. Le citoyen Oboussier, de Lausanne, fut chargé de cette mission importante. L'Assemblée intervint aussi auprès du général Brune en lui envoyant deux de ses membres, les citoyens Roguin-Laharpe, de Nyon, et le juge Secretan, de Lausanne qui, l'année suivante, allait devenir membre du Directoire helvétique. Le journaliste Louis Cassat, qui connaissait beaucoup le général Brune depuis son séjour à Paris pendant la Révolution française, alla les rejoindre à Berne.

L'ignorance dans laquelle on se trouvait au sujet de l'avenir du pays, l'insécurité du moment, l'occupation militaire, les nouvelles pessimistes qui circulaient concourraient à détruire la con-

fiance et le crédit. On insistait en faveur d'une solution rapide de la question constitutionnelle « Notre plus grand embarras est de trouver de l'argent, mandait à Laharpe le Comité de police et de surveillance. Nous n'avons pu obtenir de Berne que quelques canons, un millier de fusils et point d'argent. Nous comptons pour peu de chose les archives du Pays de Vaud, monument de curiosité plutôt que d'utilité. Nous avons déjà des dettes considérables et presque point de crédit »¹⁷.

* * *

On était cependant à la veille d'une solution. Le général Brune devait aller prendre sous peu le commandement de l'armée d'Italie et il voulait, auparavant, décider de la future organisation de l'Helvétie. Il était fortifié dans sa manière de voir par les messages du Directoire, et inspiré par Desportes et ses agents, il écoutait les intrigants aux vues égoïstes; il allait organiser une République Rhodanique. Il ferait miroiter aux yeux des populations les grands avantages de la situation nouvelle alors qu'en réalité et avec son manque complet de droiture, il allait préparer les voies à une réunion future du pays romand à la République française. La création de la Rhodanie allait être une victoire et une grande satisfaction d'amour propre pour Desportes.

Dans leurs lettres du 12 et du 16 mars, les délégués de l'Assemblée provisoire auprès du général Brune ne purent guère lui donner d'espoir en faveur du maintien de la République helvétique¹⁸.

Enfin ce même 15 mars au soir, Brune put expédier à l'Assemblée provisoire la nouvelle constitution.

« Je vous envoie disait-il, par le citoyen Cassat et le citoyen

¹⁷ Le Comité de police et de surveillance à Laharpe, Lausanne 23 mars, Recueil Mogeon III.

¹⁸ Note de Roguin-Laharpe au général Brune au nom de l'Assemblée provisoire en faveur de la république unitaire. *Actes de la République helvétique I* 503. Roguin-Laharpe et Secretan à L'Assemblée provisoire Berne 12 mars. Recueil Mogeon III.

Philippe Secretan et Roguin-Laharpe à la ch. Adm. Berne 16 mars. Archives Cant. Vaud, Fonds Glayre.

Roguin-Laharpe, un arrête tendant à la formation d'une république dont votre pays sera la plus belle partie.

Vous le ferez aussitôt publier par affiches et autres voies et vous ne négligerez aucun des moyens qui peuvent en assurer la prompte exécution».

La Constitution de la Rhodanie était basée, comme celle de la République helvétique, sur les principes de liberté et d'égalité. Son organisation était assez semblable aussi; il suffira d'en rappeler les points essentiels. Elle devait se composer de cinq cantons. 1. *Léman* soit le Pays de Vaud, 2. *Sarine et Broye*, soit Fribourg, le pays plus au nord jusqu'à Nidau et les districts vaudois de Payerne et d'Avenches, chef-lieu Payerne, 3. *L'Oberland* chef-lieu Thoune, 4. *Valais*, chef-lieu Sion, 5. *Le Tessin*, chef-lieu Locarno. Un Corps législatif de 72 membres était composé d'un Grand Conseil de 48 députés et d'un Sénat qui en comptait 24. Les deux premiers cantons nommaient 18 députés et les trois derniers 16. Le pouvoir exécutif était exercé par un Directoire de cinq membres. Lausanne était la capitale. On devait introduire le *jury* dans la procédure judiciaire¹⁹.

* * *

L'arrêté du général Brune arriva à Lausanne dans la nuit du 17 au 18 mars. Dans la journée du 18 mars, qui était un dimanche, l'Assemblée provisoire décida, sur la proposition des membres déjà élus de la future chambre administrative du Léman, la publication immédiate de cet arrêté, et cela sans attendre un ordre de Paris.

La nouvelle organisation du pays et la promptitude avec laquelle l'autorité vaudoise se soumettait à la demande du chef de l'armée provoquèrent des protestations assez vives.

«L'arrêté a répandu dans ce pays les alarmes et la consternation», écrivaient les comités de Vevey. «On nous ôte le titre de

¹⁹ Brune aux administrateurs du Pays de Vaud Berne 16 mars. *Actes de la République helvétique* I. p. 511.

Le texte complet de l'arrêté du général Brune se trouve dans les *Actes de la République helvétique* I p. 511 et dans *Recueil de Loix etc. pour servir à l'histoire de la Révolution*. I. p. 137.

Suisses, qualification chère et précieuse pour laquelle nous sacrifierions nos biens et notre vie » ²⁰.

« Nous maintiendrons de tout notre pouvoir la constitution que nous avons jurée le 15 février », mandait une société de laboureurs. « Nous voyons dans l'unité et dans l'indivisibilité de la République helvétique les seuls moyens de conserver notre indépendance et notre bonheur ».

Le Cercle de la Constitution à Morges était désenchanté. « Nous ne vous dissimulerons point les sentiments douloureux qu'a élevés chez nous la précipitation avec laquelle vous avez fait proclamer la nouvelle république... Nous nous voyons tout à coup les victimes de l'intrigue et de l'ambition de quelques individus qui, seuls, ont pu suggérer les changements qui nous sont annoncés. Et vous, citoyens nos représentants, vous avez pu admettre sans réclamations... le projet... désastreux? Serait-ce donc pour nous placer sous un régime pire que le précédent que la République française nous aurait tendu les bras? Et pourriez-vous souffrir en silence une pareille oppression? » ²¹.

L'assemblée électoral de Sarine et Broye, réunie à Payerne fit part aussi de ses craintes... « Un changement si subit qu'important fait craindre qu'il ne soit suivi par d'autres, et jette dans nos âmes une cruelle incertitude sur notre sort... » ²².

Dans l'Oberland, les citoyens de Thoune mandèrent au général Brune qu'ils ne voulaient pas être séparés de la Suisse allemande ²³.

En Valais, le gouvernement provisoire, installé à St. Maurice, déclara que le peuple se révolterait si on voulait lui imposer cette situation nouvelle ²⁴.

Le général Pouget, commandant de place à Lausanne annonça

²⁰ Comité de Vevey au Comité de police et de surveillance Signé de Palézieux et Falconnier. Recueil Mogeon III.

²¹ Société des laboureurs patriotes... à l'assemblée provisoire signée Blanchemay Recueil Mogeon III.

²² *Actes de la République helvétique* I. p. 522.

²³ *Actes de la République helvétique* I. p. 517.

²⁴ E. Dunant *Les relations diplomatiques de la France et de la République helvétique* p. 44.

au général Brune qu'il y avait du mécontentement dans cette ville, que la Société des Amis de la liberté, réunie dans l'église de St. Laurent était très agitée, qu'il y avait beaucoup d'opposition dans les autorités provisoires, et que l'on recevait de Paris des indices défavorables pour la nouvelle république²⁵.

L'Assemblée provisoire elle même vit aussitôt dans quelle situation délicate, elle se trouvait. Le lendemain du jour où elle avait ordonné la publication de l'arrêté du général Brune, elle expédia à ce dernier une lettre importante rédigée par Maurice Glayre. « Des circonstances imprévues nous appellent à vous faire passer de nouvelles communications. La Chambre électorale met en doute si elle est autorisée à procéder à des élections sur un plan étranger à celui que la nation a adopté. Elle eût voulu que ce nouveau plan lui eût été présenté de la part du Directoire ».

« Un courrier nous est parvenu de la part du gouvernement de Bâle. Il nous apporte de sa part l'acte de notification que la République helvétique a été acceptée ».

« Dans la même matinée d'aujourd'hui, nous recevons (du citoyen Laharpe) des informations dont le sens est absolument contraire à l'idée de la République de création nouvelle... ».

« Remarquez combien notre situation est pénible. Nous cherchons la volonté du Directoire exécutif et elle échappe à nos recherches. L'acceptation d'un plan de constitution qui est donné par une puissance étrangère à une autre nation ne peut se faire au milieu de tant d'incertitude; une trop grande responsabilité pèserait sur les magistrats... ».

Le Commissaire, ou ministre du Directoire en Suisse, Lecarlier, lui annonçait de son côté qu'il était surpris de n'avoir connu la nouvelle organisation de l'Helvétie qu'après sa promulgation par la seule volonté du général Brune²⁶.

Bignon, secrétaire de légation, mandait aussi à Talleyrand: « Les patriotes suisses sont froissés du projet de Brune », et il ajoutait que tout cela faisait une mauvaise impression²⁷.

²⁵ Général Pouget au général Brune Lausanne 19 mars. *Actes de la République helvétique*. I. 517.

²⁶ E. Dunant, cit. p. 37.

²⁷ E. Dunant, cit. p. 9.

Comme on le voit, l'opposition faite à la République Rhodanique était générale. Qui allait l'emporter définitivement?

* * *

Voyons maintenant ce qui s'était passé à Paris le 15 mars. On se rappelle cette phrase de la lettre que Laharpe adressait au Comité de Police le 15 au matin

«Ne faites encore rien jusqu'au moment où vous aurez reçu ma suivante...».

C'est le même jour qu'il allait encore écrire cette lettre suivante et essentielle.

Laharpe avait déjà manifesté sa ferme volonté de s'opposer à la Rhodanie.

Voici ce qu'il écrivait à Maurice Glayre le 16 février: «Quant à moi, je suis décidé à périr plutôt que de renoncer à cette entreprise, (La mise en vigueur de la Constitution helvétique), et vous pouvez le dire à ceux qui conservent des arrières pensées, je les poursuivrai avec le même acharnement que les tyrans dont ils voudraient usurper la place... Que les vrais patriotes fassent à cette constitution un rempart de leurs volontés et de leurs corps... Il n'est rien que je ne tente pour arriver au grand but, ménagements, considérations, obstacles, intrigues, je fouleraï tout aux pieds; malheur à celui qui se placera sur ma route, dans l'espoir de m'arrêter. Jurons de maintenir la République helvétique et de la consolider, et nous la maintiendrons: *Courage et ténacité*».

Les lettres reçues de Lausanne et d'ailleurs, et surtout les renseignements apportés par le représentant de l'Assemblée provisoire, le citoyen Oboussier, fournirent à Laharpe les arguments nécessaires pour défendre sa cause.

Le 14 mars au soir Merlin président du Directoire, lui annonça que celui-ci allait prendre une décision définitive et que son collègue Reubell devait présenter un rapport sur la question. Il obtint que rien ne serait décidé avant qu'il ait pu voir le rapporte. Il se rendit aussitôt chez Reubell et, au cours d'une discussion de plusieurs heures, il lui démontra clairement les dangers de la mesure envisagée. On lui demanda un mémoire sur cette question.

Il rentra aussitôt chez lui à deux heures du matin. A cinq heures, son mémoire étant prêt, il le porta aussitôt à Reubell et alla ensuite rendre compte à Merlin de ce qui s'était passé.

Au cours de la journée du 15 mars, Reubell présenta son rapport au Directoire. Il insista sur le fait que si l'on séparait le pays romand du reste de la Suisse, la malveillance ne manquerait pas d'en abuser pour accréditer le bruit que la République française couvait quelque arrière pensée et qu'elle avait en vue de réunir tôt au tard le Pays de Vaud, le bas Valais etc. à son territoire. A cette considération se joignait celle des difficultés qui se manifesteraient dans le Pays de Vaud de la rétractation de l'assentiment général qu'il avait donné à la République helvétique.

Il était quatre heures après midi lorsque, rentrant d'une visite faite à Philippe-Albert Stapfer, secrétaire de la légation du nouveau gouvernement bernois, Laharpe fut invité à se rendre au palais du Luxembourg. Il y fut très aimablement accueilli par le Directeur Merlin qui lui annonça l'acceptation définitive et irrévocabile de la République helvétique une et indivisible²⁸.

Laissons Laharpe raconter lui même l'événement dans la lettre qu'il adressa aussitôt à Lausanne au Comité de police.

« C'est de la salle attenante à celle du Directoire exécutif, sur une table témoin de grandes délibérations que je vous écris. Le Directoire me mande dans cet instant pour me communiquer qu'après une mûre délibération, il en était revenu au grand plan de la République helvétique comme au seul compatible avec la dignité de la Grande nation et qui pouvait assurer l'union des peuples français et suisse. Ce matin, je vous avais écrit deux lettres pour vous annoncer une décision différente, mais tout est changé, et, cette fois, la mesure est irrévocable. Recevez donc comme vous le devez cette nouvelle preuve de la générosité du gouvernement français qui veut traiter et négocier avec vous comme avec une nation qu'il estime et qu'il aime. Célébrez-la dignement, votez des remerciements, et que de toute les extrémités de la Suisse s'élève ce cri unanime:

²⁸ Voir *Une lettre inédite de Fr. C. de la Harpe [au général Jomini]* par C. Seitz, *Revue d'histoire Suisse* (année 1924) p. 157.

Mémoires de Frédéric Cesar Laharpe 1864 p. 100.

«Vive le Directoire de la Grande nation! Vive la République helvétique une et indivisible!»

* * *

Les premières nouvelles de la décision du Directoire arrivèrent à Lausanne dès le 19 mars; elles furent confirmées le 21 par la lettre de Laharpe citée ci-dessus, écrite le 15 au soir, et enfin le 22 par le citoyen Oboussier qui put donner toutes les précisions désirables²⁹. L'Assemblée provisoire annonça enfin au peuple la bonne nouvelle par une proclamation. «Votre bonheur a été un moment troublé, disait-elle, par le projet d'une constitution qui n'était pas celle que vous aviez choisie. Que vos craintes se dissipent! Que vos alarmes cessent! La République helvétique une et indivisible vous est rendue. Fidèle à ses principes, fidèle à son affection paternelle pour vous, le Directoire exécutif de la Grande nation avait cru vous préparer une plus grande mesure de bonheur... Comme ses intentions étaient pures, comme il cherchait la vérité, la vérité est venue au devant de lui et l'a éclairé...»³⁰.

Le général Brune, très ennuyé sans doute de voir son projet abandonné si rapidement, avait fait connaître au peuple suisse déjà la veille, la décision définitive du Directoire.

* * *

De tous les hommes dont il a été question, le plus mécontent fut le résident de France à Genève, Félix Desportes, dont la conduite politique fut réprouvée à Paris. On le maintint cependant provisoirement à son poste pour qu'il pût assurer la réunion de Genève à la France, ce qui survint, comme on le sait, le 15 avril suivant. Cela ne le consola cependant pas complètement. Le 26 avril encore, Laharpe mandait à Glayre, devenu membre du Directoire helvétique. «Desportes paraît furieux de ce que la république rhodanique n'a existé que dans les Gazettes. Il vous prépare l'incorporation...».

Le jour précédent, il avait déjà écrit à Henri Monod qui était alors président de la Chambre administrative du canton du

²⁹ *Actes de la République helvétique I*, 529.

³⁰ *Recueil des Lois etc. pour servir à l'histoire de la Révolution*, I, 145.

Léman: « Soyez respectueux, honnêtes mais sur vos gardes car il a sur le coeur la chute de la Rhodanique ».

Desportes ne désespéra cependant pas complètement d'arriver à un résultat favorable quoique plus modeste. Ses intrigues continuèrent à inquiéter nos populations auxquelles il fallut rappeler officiellement à plusieurs reprises que le Directoire français ne songeait nullement à réunir le Pays de Vaud à la grande république.

A peine eut-il annexé Genève à la France que le Résident la vit déjà, par une conséquence de son imagination fertile, à la tête d'un nouveau département dont il traçait les limites. Voici ce que révèle à ce sujet un mémoire qui se trouve aux Archives nationales de Paris. « Le nouveau département s'étendrait du côté du nord dans le ci-devant Pays de Vaud jusqu'à la Venoge. Il remonterait le cours de cette rivière, suivrait celui du canal d'Entre-roches jusqu'au dessous de son embouchure dans la rivière d'Orbe et, de là, serait terminé par une ligne droite qui, passant par les villages de Rances et Mathod, aboutirait au département du Doubs ». A cette rumeur, les patriotes vaudois s'émurent, dit Mr. Frédéric Barbey; « leur chef, le colonel Laharpe, protesta avec indignation dans *l'Ami des lois*, niant que le gouvernement français eût jamais eu l'intention de défendre les lubies de quelques faiseurs de projets ». Desportes mieux informé, revint à des conceptions plus sages³¹.

* * *

De ce qui précède, il résulte qu'en 1798, les Vaudois désiraient avant tout leur union à la Suisse. Malgré toutes les intrigues et les promesses, ils persistèrent dans ce désir. Ils eurent des adversaires suffisamment puissants pour que le Directoire ait hésité à les satisfaire. S'il s'y décida enfin, ce fut surtout grâce à la volonté inébranlable à la persévérence et à l'activité extraordinaire de Laharpe qui, après avoir pris une part importante à l'indépendance du Pays de Vaud, obtint de lier définitivement ses destinées à la patrie Suisse.

³¹ F. Barbey *Felix Desportes* p. 248.